



la protection sociale des étudiants

## LES ÉTUDIANTS MUTUALISTES PROPOSENT DE NOUVEAUX REMBOURSEMENTS POUR LA RENTRÉE 2021 ET CONFIRMENT AINSI L'ENGAGEMENT DE LA SMERRA POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS !

Bien consciente que la pandémie de la Covid-19 continue d'avoir un impact sur le quotidien des jeunes et des étudiants, la SMERRA, mutuelle étudiante à l'écoute de leurs besoins depuis plus de 50 ans, renforce ses garanties santé à l'approche de la rentrée universitaire 2021/2022.

La SMERRA propose dorénavant à ses adhérents un forfait de participation aux frais de consultations chez un psychologue ainsi qu'une prise en charge des frais liés à l'achat de protections périodiques, sans augmenter ses tarifs pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

### Fournir aux étudiants un soutien sur le volet psychologique

La crise de la Covid-19 aura permis de relever l'importance de **la prévention en santé mentale** et la recherche de solutions d'accompagnement de santé globale des étudiants. Dans ce contexte, **les étudiants du conseil d'administration de la SMERRA** ont voté, fin avril, l'ajout d'un forfait « *consultation chez un psychologue* » aux garanties santé « Confort » et « Tous Risques » avec **une prise en charge de 40€ et 60€ par an**.



*La mutuelle étudiante SMERRA a toujours considéré la santé non pas comme une absence de maladie, mais comme un état complet de bien-être ; c'est pourquoi nous nous préoccupons des questions liées à la santé mentale bien avant la crise Covid-19 qui a empiré toutes les difficultés. L'unanimité des étudiants membres du conseil d'administration a voté cette évolution, cela nous tenait à cœur ! Surtout que la santé mentale demeure encore trop tabou en France. Les Rendez-vous de la santé étudiante dont l'édition 2021 était dédiée à la santé mentale des jeunes ont su le rappeler ! En créant ce nouveau forfait, nous sommes conscients que nous ne réglons pas le problème de fond, mais nous contribuons, à notre niveau, au bien-être mental de tous les étudiants adhérents », déclare Baptiste Mougeot, Président de la SMERRA.*





## Faciliter l'accès à tous les types de protections périodiques

La précarité menstruelle représente un enjeu collectif et une question de solidarité et de santé. En ce début d'année 2021, une enquête portée par trois associations révèle qu'en France, un tiers (33%) des étudiantes estiment avoir besoin d'une aide financière pour se procurer des protections périodiques<sup>1</sup>.



<sup>1</sup>Enquête « La précarité menstruelle chez les étudiant.e.s en France », réalisée par la FAGE, l'ANESF et l'AFEP.

La mutuelle étudiante SMERRA proposera dès la rentrée universitaire 2021/2022, un forfait « **Protections périodiques** » à usage unique ou réutilisables, disponible dans les garanties santé « Confort » et « Tous Risques », et dans sa sur-complémentaire « Tonic Études », avec un **remboursement pris en charge à hauteur de 30€ et 40€** par an selon la garantie choisie.

Les étudiantes auront la possibilité de profiter de ce remboursement valable sur **un large choix de protections tant à usage unique que réutilisables** (tampons, serviettes, coupe menstruelle, culottes de règles, protège-slips lavables...) pour être libres d'utiliser celle qui leur convient le mieux.

« Nous en parlions durant l'été dernier, je suis contente que ce forfait soit proposé à la rentrée prochaine. Ce n'est pas acceptable de se retrouver à devoir choisir entre s'acheter à manger et se fournir en protections périodiques pour aller en cours ! Et ce remboursement est volontairement ouvert, les adhérentes pourront utiliser les protections de leur choix », affirme Chloé Canivenc, administratrice de la SMERRA, élève en classe préparatoire intégrée à l'École des Hautes Études en Santé Publique.

## Une mutuelle étudiante au plus près de ses adhérents



Les créations des forfaits « **consultation chez un psychologue** » et « **protections périodiques** » ont vocation à perdurer dans **les offres de la SMERRA** bien après la crise sanitaire de la Covid-19 et sans condition d'intervention du régime obligatoire d'assurance maladie.

Cette évolution de garanties n'engendre **pas d'augmentation du tarif des cotisations** pour les nouveaux comme pour les anciens adhérents, **les cotisations étant gelées depuis 2015**.



### À propos de la SMERRA

Santé, prévention, assurances, loisirs, logement : la SMERRA développe une approche globale des besoins étudiants depuis 50 ans. Forte d'un réseau de 65 agences, points d'accueil et de plus de 60 résidences étudiantes en France, elle propose un univers de services dédiés à l'accompagnement et à la réussite étudiante favorisant plus largement « le mieux vivre étudiant ».

Pour plus d'informations : [www.smerra.fr](http://www.smerra.fr)